

Une politique sur le Genre pour le Consortium APAC

(Brouillon de travail / Ne pas citer – Mars 2018)

Pourquoi une politique sur le genre pour le Consortium APAC ?

Les normes de genres ont influencé de façon déterminante les relations entre les personnes, l'impact des personnes sur l'environnement, l'accès et le pouvoir sur les ressources naturelles. Dans cette politique, le Consortium APAC s'engage à se confronter aux barrières systémiques et aux inégalités structurelles qui causent et exacerbent le manque de respect et les violences entre les genres, et **cherche à parvenir à l'égalité et l'équité entre tous les êtres humains, et donc tous les genres.**

A travers son travail, le Consortium APAC a pu observer que les femmes sont les premiers acteurs à pourvoir la sécurité et souveraineté alimentaire, la qualité de la vie de leurs familles et communautés, y compris les soins médicaux, et à générer des connaissances et des engagements, ainsi qu'à appliquer des pratiques de conservation de la nature et d'usage durable des ressources naturelles. Le travail que les femmes font pour conserver la nature, pour utiliser de façon durable les ressources naturelles, pour maintenir vivantes les cultures et pour nourrir l'évolution des connaissances traditionnelles et des compétences à gouverner et gérer les ressources naturelles est énorme. Malgré cela, elles sont souvent exclues de la participation aux prises de décisions et à l'élaboration de politiques en rapport aux ressources naturelles. Ainsi, comme le souligne [la Coalition Internationale des Femmes Défenseuses des Droits Humains](#), les femmes défenseuses des droits humains et environnementaux sont toujours plus vulnérables et sont confrontées à divers types de violations des droits humains. Le Consortium APAC soutient les organisations qui travaillent en ce moment à un cadre réglementaire de protection des femmes défenseuses. C'est également le cas pour les défenseurs des droits humains et environnementaux transgenres.

L'objectif de la politique de genre du Consortium est de promouvoir le respect et le traitement équitable pour tous les genres existant, selon leur perception dans tous les contextes culturels. Dans cela, le Consortium APAC promeut **une approche du genre** plutôt qu'une approche uniquement concentrée sur les femmes, cherchant à engager tous les genres et à encourager la conscience des genres. Un élément crucial de diversité est l'existence de **plus de deux genres**, notamment dans plusieurs cultures autochtones et traditions spirituelles. Le Consortium ne va donc pas définir le genre en séparant uniquement ce qui est « féminin » et ce qui est « masculin ». Il cherchera plutôt à inclure et considérer les genres non-binaires et les identités transgenres, notamment lorsque c'est lié à des pratiques avisées de conservation de la nature.

Les genres et rôles de genres sont eux-mêmes **une source de diversité** entre les peuples autochtones et les communautés locales, car ils constituent **des types de connaissances, de pratiques et de relations avec la diversité biologique uniques, parmi les femmes, les hommes et les autres genres sur des aires et territoires locaux.** La diversité des rôles dans

la gouvernance et la gestion de la biodiversité doit être reconnue et célébrée comme une source de fierté au sein des communautés. Et pourtant, les rôles traditionnels de genres sont aussi à l'origine d'inégalités et de violation des droits humains de base. La vulnérabilité des groupes non-hétéronormatifs ne doit pas être oubliée à cause d'un discours général du respect de la diversité et du relativisme culturel. Un équilibre entre les traditions liées au genre et aux droits humains devrait être recherché.

L'approche du Consortium APAC

La vision et la mission du Consortium APAC sont spécifiées dans ses Statuts et d'autres documents disponibles sur www.iccaconsortium.org. Le [Code d'Éthiques](#) de 2006 de la Société Internationale d'Ethnobiologie – qui insiste sur la pleine conscience, la reconnaissance des lois traditionnelles et coutumières ainsi que sur des collaborations ayant du sens et une responsabilité réciproque – est également une référence acceptée globalement pour les lignes directrices du Consortium APAC.

Le Consortium APAC a un programme transformatif visant à reconnaître et à soutenir efficacement les aires et territoires conservés par les peuples autochtones et les communautés locales. À la base de ces positions se trouvent des principes **d'engagement pour le bien commun, d'équité, d'intégrité et de processus justes et équitables pour chaque individu, sans distinction de genre**. Les Membres, les Membres d'Honneur et les membres du Secrétariat s'engagent à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour respecter ces principes et prendre en compte la dimension de genre, d'égalité des sexes et - dès que possible - d'équité des genres dans le travail du Consortium APAC. En raison de l'ampleur et de la gravité de la discrimination à l'égard des femmes, cette politique est naturellement axée sur le respect des droits, des capacités et des opportunités des femmes, mais elle contient également l'engagement de résister aux inégalités et aux iniquités entre tous les genres. La politique est orientée vers l'action et le partage de bonnes pratiques.

Les individus et les groupes confrontés à des inégalités entre les genres sont souvent confrontés à d'autres inégalités civiles, politiques, économiques, sociales et / ou culturelles. Cela peut concerner l'origine ethnique, la classe, la religion, l'orientation sexuelle, les aptitudes, l'état matrimonial et l'âge. Ces systèmes d'inégalité, de discrimination et de désavantage, qui se chevauchent et sont interdépendants, sont le plus souvent à la base des systèmes d'exclusion. Les efforts visant à intégrer les questions de genres dans les débats et à traiter les inégalités entre les genres devraient donc **mettre l'accent sur les formes d'inégalités aggravées et interconnectées**.

Le Consortium APAC est également conscient **du débat sur les droits des femmes et le relativisme culturel**, y compris l'argument selon lequel le droit international (en particulier les Droits Humains) tente d'imposer le droit occidental à d'autres sociétés et systèmes juridiques. Le Consortium APAC reconnaît les tensions potentielles, les conflits et les synergies entre les lois, les connaissances et les pratiques coutumières et le droit international et les normes sur les droits des femmes et l'égalité des sexes. Les cultures sont des phénomènes vivants et évoluent avec le temps, mais le changement devrait être guidé par les peuples autochtones et les communautés concernés.

Les objectifs d'une politique de genre pour le Consortium APAC

L'objectif de la politique de genre du Consortium est **l'élimination de toutes les formes de discrimination ou de violence liées au genre**. Ceci est au cœur de la mission du Consortium APAC et de la promotion de modes de vie socialement, culturellement, économiquement et écologiquement durables pour tous. Selon nous, « tous » signifie toutes les femmes, les hommes et tous les autres genres, de tous âges, classes sociales, ethnies et autres caractéristiques, dans toutes les parties du monde.

Objectifs:

- A travers l'intégralité du travail du Consortium, l'équité des genres est promue par **des programmes d'action positive concernant les APAC**. Si nécessaire, le débat sur ces questions sera encouragé et facilité ou soutenu si nécessaire.
- Indépendamment de leur genre, tous **ceux qui ressentent, vivent et démontrent un lien fort avec les APAC sont habilités** à participer à leur gouvernance et à leur gestion.
- La **capacité et le rôle de chaque gardien d'APAC sont reconnus et célébrés**, indépendamment de leur genre.
- **Les pratiques discriminatoires en matière de genre dans la gouvernance d'une APAC et la violence liée au genre dans les APAC sont éliminées**
- **Les droits humains et la satisfaction des besoins de développement de tous les genres sont compris et promus comme essentiels à la force et à la santé des communautés gardiennes de l'APAC.**
- Sur le plan international, la perspective de genre est utilisée dans chaque cas pertinent et un mécanisme spécifique est mis en œuvre pour protéger les femmes et les genres non-binaires qui sont défenseurs de l'environnement et les droits humains.
- Tout au long des travaux du Consortium, l'équité entre les sexes est promue au **moyen de programmes d'action positive concernant les structures de gouvernance du Consortium et le secrétariat.**
- **Aucune pratique sexiste discriminatoire ou violente n'est tolérée** dans la gouvernance et la gestion du Consortium APAC.

Mettre en œuvre la politique

À la demande du membre du Conseil chargé des APAC et du genre, un Comité volontaire sur le genre composé à la fois de membres des organes de gouvernance et du secrétariat accompagnera, guidera et suivra la mise en œuvre de cette politique.

A. Au niveau du Programme

- ✓ Le Comité volontaire sur le genre ouvrira un espace de travail sur les APAC et les questions de genre dans lequel les actions, opportunités ou projets au sein du réseau seront systématisés.
- ✓ Le Consortium APAC **identifiera et encouragera les bonnes pratiques d'APAC démontrant des considérations et perspectives positives en matière de genre, et fournira des modèles d'équité entre les sexes dans les APAC.** En particulier, les bonnes pratiques seront mises en évidence là où les femmes et les autres genres discriminés jouent un rôle positif dans la gouvernance et la gestion des APAC.
- ✓ Le **Comité Volontaire sur le Genre** proposera chaque année, à l'occasion de l'Assemblée Générale, un bref rapport sur le travail du Consortium APAC sur les questions de genre.
- ✓ Les **plans d'action annuels** comprendront des considérations et des préoccupations liées au genre.
- ✓ **Aucune promotion ou donations ne seront acceptées de la part d'organisations qui ne respectent pas l'égalité des sexes.**
- ✓ Le Consortium observera ce qui est écrit et dit concernant les questions de genre dans son propre travail ou en son nom. Il favorisera une bonne compréhension des considérations de genre et une orientation vers des actions positives.
- ✓ Le Consortium s'efforcera de promouvoir l'équité entre les sexes par des **actions positives**, dans la mesure du possible, dans toutes ses initiatives et actions de plaidoyer, à tous les niveaux de son travail, aux niveaux local, national, régional et international. Cela sera fait en luttant pour éviter d'imposer des approches culturelles dominantes ou néo-coloniales tournées vers l'occident.

B. Pour le Consortium en tant qu'organisation

- ✓ Le Consortium **ne tolérera aucune action ou attitude violente, liée à une question de genre** au sein de son organisation.
- ✓ Dans le cadre de cette politique, une personne, appartenant au Comité Volontaire sur le Genre, sera désignée comme **gardien de la sécurité des genres** au sein du Consortium. Tout le monde aura la possibilité de s'adresser à cette personne si une violence de genre est vue ou perçue. Il aura le droit de suggérer un refuge, si nécessaire, à la victime, et des étapes vers une résolution du problème ou des sanctions, le cas échéant.
- ✓ Si une forme quelconque de violence liée au genre se produit, une **réponse pertinente, y compris des sanctions**, sera décidée par le Conseil. Cela peut inclure des mesures légales.
- ✓ Le Consortium effectuera une analyse régulière de la structure de gouvernance et de ses pratiques en matière de recrutement de personnel et de consultants. Aucune discrimination liée au genre ne sera acceptable en ce qui concerne la rémunération pour le travail, les déplacements, les conditions de travail ou la visibilité au sein de l'organisation. Tout le personnel de l'organisation devrait être encouragé à participer activement, à exprimer ses points de vue et à faire valoir ses besoins et ses préoccupations indépendamment de son genre.

Mécanisme de reddition des comptes

- ✓ L'Assemblée Générale veille à ce que sa politique de genre soit reflétée dans le travail et le fonctionnement du Consortium.
- ✓ Une communication ouverte et transparente entre les membres, le Conseil et le Secrétariat garantit en outre que les valeurs fondamentales et la perspective de genre du Consortium soient respectées dans son programme et dans l'ensemble de sa structure organisationnelle et de ses pratiques.
- ✓ À la demande du/de la membre du Conseil chargé.e des questions d'APAC et de genre et/ou du Comité volontaire sur le genre, **un espace pour l'analyse des « indicateurs sensibles au genre au sein des APAC » est établi lors de l'Assemblée Générale annuelle** et il est demandé aux membres du Consortium de se porter volontaire pour offrir une telle analyse indépendante.
- ✓ **Chaque année**, à l'occasion de l'Assemblée Générale, le Comité Volontaire sur les Genres est invité à faire un **rapport sur les actions et perspectives liées au genre du Consortium APAC**.

Cadre temporel

Cette politique sera revue et approuvée lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire 2018 (réunion prévue en juin 2018). Une période d'essai d'un an et demi commencera alors, au cours de laquelle les membres seront encouragés à soumettre des suggestions d'améliorations au Conseil. Le plan opérationnel pour 2020 veillera à ce que la politique de genre, finalement approuvée, soit incorporée dans toutes les activités du Consortium.

Concepts importants

Le genre:

Le genre est l'ensemble des caractéristiques sociales, culturelles, politiques, psychologiques, légales et économiques que la société attribue à chaque individu en tant que son identité socialement construite et biologiquement déterminée, comme étant féminine ou masculine (ou variations de celles-ci). Les rôles et les comportements liés au genre, ainsi que les relations intra- et inter-genre sont dynamiques, évoluant au fil du temps et variant largement au sein des cultures et entre elles. Alors que pour certains, le genre est un facteur binomial (masculin / féminin), pour d'autres, le genre fait référence à un continuum de caractéristiques à plusieurs variables qui enrichissent et animent notre existence dans le monde.

La perspective de genre:

Cette perspective va au-delà du principe « de ne pas faire de mal » et vise à surmonter les préjugés historiques liés au genre. Les actions prévues dans une perspective de genre comprennent des mesures visant à promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation, l'inclusion et des opportunités égales pour les genres opprimés, comme peuvent l'être les femmes. Dans le cadre de cette approche, la compréhension des rôles de genre et des préjugés sexistes est un élément crucial dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et

l'évaluation des projets et politiques liés à l'environnement, aux territoires et aux ressources naturelles.

L'égalité entre les genres :

L'égalité des genres existe lorsque les femmes, les hommes et les sexes non binaires ont des droits, des perspectives de vie et des opportunités égaux, ainsi que le pouvoir qu'ils souhaitent et dont ils ont besoin pour façonner leur propre vie et contribuer à la société.

L'équité entre les genres:

Il s'agit de l'élément de justice par lequel nul n'est injustement favorisé au préjudice de quelqu'un d'autre. Dans cette optique, l'équité n'est pas simplement synonyme de « égalité des chances » et va au-delà de l'interdiction de la discrimination. Pour atteindre l'équité entre les sexes, des **opportunités positives sont nécessaires pour corriger les préjugés sexistes**. En d'autres termes, des **programmes d'action positive ou affirmative** sont requis.

La perspective de genre dans les APAC:

Une caractéristique principale des aires et territoires conservés par les peuples autochtones et les communautés locales (APAC) est le lien fort et profond entre un peuple ou une communauté et un territoire ou une aire. Cette caractéristique est promue et renforcée par l'engagement effectif dans la gouvernance de tous ceux qui ressentent, vivent et démontrent cette connexion. Avec cela va la conservation des savoirs traditionnels et des pratiques durables liées à des contextes écologiques particuliers. Une perspective de genre peut ajouter la conscience des spécificités de chaque genre, et peut-être aider à comprendre des biais et, si nécessaire, envisager et mettre en œuvre une correction ou une compensation.

Combinée aux bonnes pratiques de gouvernance, une perspective de genre pour les APAC permet de bonnes relations entre les générations, au sein des communautés et entre les genres. Il favorise la poursuite et l'évolution des connaissances traditionnelles dans tous les secteurs d'une communauté, ainsi que des capacités renforcées et la reconnaissance et le respect de la société.